

ADJOINT.E.S ADMINISTRATIF.VE.S

Catégorie C – Niveau V validé

Recrutement par concours

LA MISSION

Les adjoints administratifs participent à la mise en œuvre de l'action de la collectivité parisienne et sont notamment chargés de tâches d'administration générale, comportant l'application de règlements administratifs, le traitement de texte ou de données, la comptabilité et des travaux liés aux technologies de l'information. Ils peuvent aussi assurer une mission d'accueil et de renseignement du public ou d'assistant de direction.

53 postes sont ouverts.

Salaire : 1800€ brut mensuel en début de carrière.

LES PREREQUIS

Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique au plus tard à la date de la première épreuve du concours :

- Être français ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération Suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'emploi postulé figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Avoir été reconnu comme possédant les aptitudes physiques nécessaires pour assurer un service régulier (sur avis du médecin chef de la Ville de Paris après visite médicale pour les lauréats du concours) ;
- Remplir les conditions d'âge légal pour travailler

Remplir les conditions d'inscription propres au concours externe au plus tard à la date de la première épreuve du concours :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V, exemple CAP, BEP).

LES EPREUVES DU CONCOURS

1. Epreuve d'admissibilité (1 heure) :

- Test écrit par le biais d'un questionnaire à choix multiple destiné à vérifier les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire française, ses aptitudes en calcul et logique, et ses connaissances des notions élémentaires relatives à l'organisation des institutions politiques françaises locales et nationales.

2. Epreuve d'admission pour les candidats sélectionnés suites à l'épreuve d'admissibilité (1h30 + 15 mns) :

- Test destiné à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, de gestion et de traitement de données et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication.
- Entretien avec le jury destiné à apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions d'un adjoint administratif, ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel.

POUR CANDIDATER

Pendant la période de confinement, les sites de la Mission Locale de Paris sont fermés.

Vous pouvez néanmoins toujours contacter votre conseiller.ère.

Comment faire ? consulter www.missionlocale.paris